



# LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

## CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE SOCIO ECONOMIQUE

### COMPTE-RENDU DE REUNION

<b>Objet de la réunion</b>  Restituer les premières recommandations du bureau d'études techniques Egis  Echanger avec les acteurs (remontée des informations, attentes, idées).	<b>Date de la réunion</b>  Jeudi 17 décembre 2009 - (9h30 – 12h00) Centre Technique Départemental à Brive
<b>Rédacteurs</b>  Conseil général du Lot  Conseil général de Corrèze	<b>Prochaine réunion</b>  Mardi 19 janvier 2010 – (9h30 – 12h00) Centre Technique Départemental à Brive

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
<b>Equipe projet</b>					
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY		X		X
	Thierry MARCHAND		X		X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X
<b>Membres des ateliers</b>					
Conseil général du Lot	Pierre DESTIC			X	X
Conseil général du Lot	Albert SALLE		X		X
Commune de Condat	Lucienne BARRE		X		X
Commune de Cuzance	Jean-luc LABORIE		X		X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		
	Jean-pierre WATTEBLED		X		X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Commune de Sarrazac	Habib FENNI		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Lucien TEILLARD		X		X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Jean-luc PESTOURIE		X		X
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-luc LABORIE		X		X
Communauté de Communes Pays du Haut Quercy Dordogne	Pierre PRANGERE			X	X
Communauté de Communes Cère et Dordogne	Francis MALLEMOUCHE		X		X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE			X	X
CCI du Lot	Laurent POUDRE		X		X
CCI de BRIVE	Anne MAMBRINI		X		X
ASF	Pierre GENQUET		X		X
Chambre d'Agriculture du Lot	Thierry LAVERDET			X	X
Chambre d'Agriculture de Corrèze	Pierre CHEVALIER			X	X
DDEA du Lot	J.M. GUICHARD		X		X
Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics	Bernard JAUZAC		X		X
MEDEF de Corrèze	Alain DELPEYROUX			X	X
SIMAH (groupe SOTHYS)	Jean-claude DUCRUEZET		X		X
Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls	Cathy PICARD		X		X
Accès cible	Serge LANSKOY		X		X
	Olivier VERNEJOUL		X		
Association Condat dans la Tourmente	André LAUMOND		X		X
	Didier ROQUES		X		
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Jean-pierre TRIVIER		X		X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Christine LAVERDET			X	X
GADEL	Christian CABARD		X		X
Association Turenne Environnement	J.C. TASSAIN		X		X
	Claude MAZE		X		

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	Suite réunion 1 - étape 1	24 décembre 2009
CR	CG 46	Suite réunion 1 - étape 1 avec contributions	20 janvier 2010

### **Observations des participants**

Vous trouverez ci-dessous la liste des participants à l'atelier thématique « volet socio économique » ayant apporté des observations sur le compte rendu de la première réunion, diffusé le 24 Décembre 2009 :

- Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,
- Association Turenne environnement,
- Association Condat dans la Tourmente,
- Albert SALLE, Conseiller général du Lot,
- Association Accès Cible.
- Association de défense de la Vallée de la Merlette,
- Communauté de communes des Portes du Causse,
- Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive,

Les observations n'apparaissent pas directement dans le texte du compte rendu mais elles ont été notifiées ainsi que les contributions au cabinet d'études EGIS Route et Aménagement pour exploitation et intégration des compléments demandés.

Les documents relatifs aux observations sont joints en annexe. Pour les contributions, les éléments seront très prochainement mis en ligne sur le site internet.

De ce fait, le texte initial du compte rendu n'a pas été retouché mais s'enrichit des précisions et observations ci-jointes comme évoqué lors des ateliers thématiques des 18 et 19 janvier 2010.

## **Début de la réunion à 9h30.**

Henri COLIN remercie les participants de leur présence. Il rappelle les principes généraux de la charte de la concertation et informe des modalités de fonctionnement des ateliers thématiques. L'objet de la réunion est la restitution des premières données recueillies par le bureau d'études techniques Egis et l'échange avec les acteurs.

Présentation des participants lors du tour de table.

## **Présentation du Conseil général du Lot**

Les ateliers de partage selon les trois thèmes : technique, socio-économique, environnement vont se tenir sur les deux jours, et il s'agit actuellement de leur première session de réunion. Deux sessions au moins seront organisées à chaque étape des études : présentation des données de base ou analyse des bureaux d'études, puis compléments suivant observations recueillies et intégration des contributions des participants.

Pour mémoire, les études menées par les bureaux d'études Egis Géotechnique et Egis Route France pour les études d'avant projet sont étroitement imbriquées à chaque étape, et ont un calendrier très contraint. La même contrainte de délai s'impose aux ateliers thématiques pour respecter les dates prévisionnelles de réunion du Comité de suivi, et l'échéance du dossier d'avant projet, annoncée par le Maître d'ouvrage au mois de Novembre 2010.

*M. PATIER – commune de Nespouls,*

Il interpelle la CCI de Corrèze, représentée par Anne MAMBRINI, pour lui demander de fournir des explications au vu de l'article de presse paru le jour même dans le quotidien « La Montagne ». Il pointe le fait que cet article est pour lui une tentative d'influence et qualifie cette action d'ingérence.

*Mme PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls*

*M. FENNI – Maire de SARRAZAC*

S'associent à ce point de vue

*M. POUDRE – CCI du Lot,*

Il souhaite préciser que la CCI de Brive, au même titre que les autres CCI, a la possibilité de fournir des études, que les propos parus dans la presse ne sont pas sujet à débat.

*M. COLIN - garant de la concertation,*

Il rappelle les objectifs de travail des ateliers thématiques qui sont transparence et échange.

*M. PATIER – commune de Nespouls,*

Au vu des propos et des données fournis par la CCI de Brive, le maire de Nespouls s'interroge sur la nécessité de continuer la mission du bureau d'études techniques Egis.

## **Présentation du bureau d'études techniques EGIS – Jean-christophe COLLIN**

### 1<sup>ère</sup> partie – conditions de déplacement et trafics

*M. LANSKOY – Accès cible,*

Le gain de temps de 5 mn mentionné dans la diapositive n°9 est provocateur, l'objectif principal de la construction de cette route est le désenclavement du bassin d'activités Biars Bretenoux Saint Céré et le gain dépassera le simple gain de temps, car on gagnera en sécurité, en fluidité, en diminution des nuisances aux habitants des communes traversées....

*M. COLLIN – EGIS Route France*

C'est à partir une estimation du temps actuel de parcours en véhicule léger et en conditions non gênées (pas de blocage derrière un PL ou de trafic important)

*M. WATTEBLED - commune de Nespouls,*

Cette voie a été proposée initialement pour le trajet des poids lourds alors que Egis parle plus de véhicules légers. On est en train de dévier de la problématique initiale.

*M. PATIER – Maire de Nespouls,*

Parle de route des camions et estime que le tracé par Martel serait le plus judicieux pour cela. Un gain de 5 mn est choquant car c'est très peu et ne justifie pas un aménagement neuf.

*M. LANSKOY – Accès cible,*

Il s'agit d'offrir de meilleures conditions de circulation pour l'ensemble du bassin de vie.

Polémique au sujet du fret SNCF et de l'utilisation ou non par les entreprises du bassin

*M. SALLE – Conseil général du Lot,*

C'est la politique de la SNCF qui a amené ce choix.

*M. POUUDRE – CCI du Lot,*

Il rejoint les propos évoqués par Accès cible et précise l'urgence de construire une infrastructure pour rejoindre l'autoroute.

*Mme MAMBRINI – CCI de BRIVE,*

Elle souhaiterait que les dates des comptages soient précisées. Prendre en compte les variations saisonnières est très important pour évaluer les trafics et les temps de parcours

*M. MALLEMOUCHE - Communauté de Communes Cère et Dordogne,*

Il fait part de sa demande de relever les compteurs « type disque » dans les camions de manière à avoir la réalité des temps de parcours par les camions.

*M. GEFFRAY – Conseil général de Corrèze,*

Il est important de ne pas se focaliser sur le temps de parcours. Il y a d'autres éléments à prendre en compte qui amènent souvent à concilier un temps de parcours plus long avec un meilleur confort et sécurité. De la même façon, une augmentation du coût de péage de 1,70 € n'est pas représentative pour des trajets qui sont de l'ordre de 500 km par autoroute .

*M. PESTOURIE - Communauté de Communes des Portes du Causse,*

Il fait part de son inquiétude quant à l'impact sur les usagers dans le domaine du carburant. Dans le cadre du Scot, une réflexion est menée pour essayer de trouver des solutions liées aux éventuelles sources de carburant. Quel sera le coût du carburant et de la taxe carbone en 2040 ? Comment les prendre en compte ?

*M. LANSKOY - Accès cible,*

Malgré les interrogations de M. PESTOURIE, il rappelle l'importance du désenclavement du bassin de Biars Bretenoux Saint Céré et qu'aujourd'hui, il persiste un frein au développement de ce territoire.

*M. GEFFRAY – Conseil général de Corrèze,*

Fait remarquer que le taux d'évolution du trafic tel que retenu est moins élevé que ce qui se pratique habituellement dans les circulaires établies par l'Etat. Les prévisions ainsi établies paraissent à cet égard tout à fait raisonnables.

## 2<sup>ème</sup> partie – Données socio-économiques - Population

*Mme PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,*

Elle rappelle que la commune de Nespouls est basée sur un territoire rural mais proche de BRIVE offrant une qualité de vie exceptionnelle, le tourisme vert s'y développe et les habitants viennent s'y installer pour ces mêmes raisons. Il faut penser à préserver ce territoire même s'il est situé entre des pôles d'emploi importants.

*M. FENNI – Maire de Sarrazac,*

Il est conscient de la qualité de vie du territoire rural mais souhaite accueillir des populations pour maintenir la vie des villages. Il précise qu'il a élaboré son PLU dans ce sens. Il estime que le développement du territoire est primordial pour conserver une activité sociale et économique. Il demande également quel est le lien entre les deux bassins d'activités ?

### 3<sup>ème</sup> partie – Données socio-économiques – économie

*M. LANSKOY – Accès cible,*

Le bassin d'activités de Biars Bretenoux Saint Céré regroupe un nombre important d'entreprises familiales. La perspective sur les 20 à 30 ans ne garantit en rien la pérennité de ces entreprises. Pour leur survie, il est indispensable de relier le bassin d'activités à l'autoroute A20 ; la voie d'avenir offre un gros potentiel.

*M. PESTOURIE – Communauté de Communes des Portes du Causse,*

Il reprend les termes évoqués par Accès cible et précise que le trajet pour se rendre à Brive peut se faire par le moyen ferroviaire. Ce mode de déplacement doit être développé pour le déplacement des usagers allant sur Brive pour des activités professionnelles ou scolaires.

*Mme MAMBRINI – CCI de BRIVE,*

Elle demande que sur la zone d'étude élargie le nombre d'entreprises travaillant à l'import-export soit précisé, et qu'un zoom soit fait sur l'activité mécanique.

*M. LAUMOND – association Condat dans la Tourment e*

Signale que même l'entreprise de fabrication des traverses, sise à Bretenoux, transporte par la route.

*M. FENNI – Maire de Sarrazac,*

Indique qu'il faut s'interroger sur le lien entre les deux pôle d'activité : Biars-Bretenoux et Zone d'activité économique de Cressensac.

*M. LANSKOY – Accès cible,*

Indique qu'il faut aussi prendre en compte les créations d'entreprises depuis la dernière décennie et l'expliquer.

*M. DUCRUEZET – Simah Groupe Sothys,*

Il serait utile de disposer de cartes indiquant les secteurs qui sont à plus de 30 mn des centres économiques, car effectivement les décideurs n'iront pas implanter d'entreprises dans ces zones. Par ailleurs, il faut être conscients du fait que le trafic PL venant de Meyssac subit actuellement un effet d'entonnoir vers Brive, et que suivant le fuseau qui sera retenu ces nuisances à la population de l'agglomération risquent de se maintenir.

### 4<sup>ème</sup> partie – Données socio-économiques – agriculture

*Mme PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,*

La diapositive n°26 n'est pas suffisamment précise, trop schématique, trop réductrice. L'état de l'agriculture doit être pris en compte sur les deux fuseaux. Elle propose de fournir des données plus précises à ce sujet.

*Mme PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,*

Nespouls a été confronté ses dernières années à un cumul des nuisances liées à la création d'infrastructures (autoroute, aéroport, parc d'activités du Haut Quercy). Elle insiste sur la limite de tolérance des habitants.

*M. LANSKOY – Accès cible,*

Il rappelle que le document projeté fournit essentiellement un état des lieux du territoire. Il souhaiterait que cet atelier ait un objectif mieux défini et demande à ce qu'une réflexion soit menée sur les impacts économiques que peut avoir la voie d'avenir.

*M. COLLIN – EGIS Route France*

Indique que cela sera précisé en fonction des tracés.

*M. DUCRUEZET – Simah Groupe Sothys,*

On sait que c'est sur l'autoroute qu'il y a le moins d'impact sur les populations et le plus de gain de temps, donc filons au plus court à l'autoroute.

*M. GEFFRAY – Conseil général de Corrèze,*

Fait une mise au point sur la méthode, qui consiste à l'étape actuelle à avoir une photographie du territoire et un diagnostic partagé de cet état des lieux.

*M. PATIER – commune de Nespouls,*

Il interpelle ASF quant à l'éventuelle faisabilité de se raccorder sur les échangeurs.

*M. GENQUET – ASF,*

Il rappelle que ASF est concédant et que le choix appartient à l'Etat. ASF donnera son avis sur la faisabilité technique mais rien de plus. Les différents cas de figure autoroute concédée ou non concédée, échangeur existant ou non, seront à prendre en considération.

*M. LAUMOND – Association Condat dans la Tourmente,*

Il demande que RFF et la SNCF soient membres du Comité de suivi et présents lors des ateliers thématiques.

Il a été prévu de les associer en tant qu'experts aux ateliers.

*M. JAUZAC - Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics du LOT,*

Le temps de parcours est une mesure importante qui intervient dans le calcul de la main d'œuvre et peut pénaliser les clients. La diminution des temps de parcours pour les entreprises et le gain de sécurité sont primordiaux.

*M. SALLE – Conseil général du Lot,*

Le volet économique est d'un apport indéniable : il a été fait la démonstration de l'intérêt économique de la liaison entre ces deux grands bassins de vie. Les questions liées au volet social en matière de santé, d'enseignement et d'équipement (SCAES) révèlent aussi une urgence quant au désenclavement de ce territoire du fait des équipements structurants qui n'existent pas ou plus sur Biars -Bretenoux.

*Mme BEAUBIER - Conseil général du Lot,*

Elle annonce que le compte-rendu de la séance, version 1, sera diffusé par mail aux participants courant semaine 52. Il leur est demandé d'y apporter des observations éventuelles pour la semaine 1 pour une version définitive et diffusion du compte-rendu.

*Rappel : il a été défini d'utiliser la voie électronique pour la transmission des comptes-rendus, des réponses en retour et de l'ensemble des documents issus des études.*

**Fin de séance 12h00.**

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 19 janvier matin au Centre Technique Départemental de Brive. Une invitation et un ordre du jour seront transmis aux participants.

## Mail adressé par l'Association Accès Cible

Bonjour,

Tous nos meilleurs voeux pour cette année qui verra on l'espère l'aboutissement de plusieurs années de réflexions sur le désenclavement de notre territoire !?

Ci-joint un commentaire concernant le compte rendu socio-économique :

Le débat concernant le fret SNCF, qui est indéniablement un élément important dans ce dossier, a été relaté partiellement et rapidement dans ce compte rendu.

Sans vouloir surcharger cette restitution, il nous semblerait plus fidèle et plus précis de remplacer la phrase : "polémique au sujet du fret SNCF et de l'utilisation ou non par les entreprises du bassin" par "M. Poudré - CCI du Lot - lance une polémique au sujet du fret SNCF, en affirmant que c'est Andros qui a choisi de ne plus utiliser ce service. Un débat s'est engagé pour contester cette position."

La réponse fait par Albert Salle et que vous relatez nous semble conforme à ce qui a été dit.

Très cordialement

<p style="text-align: center;"><b>Observations formulées par l'Association pour la défense de la Vallée de la Merlette</b></p>
--

Monsieur le Président du Conseil Général du Lot Mr. G. Miquel  
Monsieur le Président du Comité de suivi Mr. H. Colin  
Monsieur le responsable du cabinet Egis Mr. J ;Ch. Collin

L'ADVM tient tout d'abord à profiter de cette réponse pour vous adresser ainsi qu'à l'ensemble de vos collaborateurs, ses vœux les plus sincères pour l'année 2010.  
Par ailleurs, elle vous félicite pour le respect des délais d'envoi des projets de compte rendus des trois ateliers thématiques, ce, en dépit des fêtes de fin d'année.

**Avant-propos :**

Les adhérents de l'ADVM qui ont participé aux trois ateliers thématiques, se sont étonnés de la « sécheresse » voire du caractère « synthétique » de ces compte rendus. Certains propos ont été « oubliés », « occultés » (atelier technique principalement), mais, il est vrai qu'il nous appartient de corriger ces défauts pour que tous nos propos apparaissent aux compte rendus définitifs.

**Modifications, ajouts demandés :**

**Atelier Environnement du 17/12/09:**

-/ L'ADVM a soutenu la demande de Mr. Le Maire de Nespouls de « recevoir l'étude qui a permis de soustraire une partie de la zone géographique concernée pour se limiter aux barreaux actuels ». Ceci n'apparaît pas au compte rendu.

-/ M. Rossburger, notre représentant a vivement réagi aux propos du représentant de Condat qui associait « route nouvelle » et « urgence sanitaire ». L'ADVM tient à ce qu'il soit acté que M. Rossburger a souligné le caractère « indécent » d'une telle remarque. En effet, vérification faite, ( notre représentant n'avait pas les chiffres précis lors de la réunion ) les distances en cause sont les suivantes : Biars-Hôpital central Brive (3 bd de Verlhac) 48 km par Meyssac mais 55 km en passant par Nespouls ( dont 12 km seulement par autoroute vitesse limitée à 110km/h ). Au final un temps égal, au mieux, mais sûrement supérieur de quelques minutes pour une distance nettement plus longue !!! Si l'on se tourne, cette fois, vers le CHU de Toulouse, il est encore plus évident qu'il vaut mieux viser d'entrée le sud que faire le détour par le nord. Toute autre assertion serait du domaine de la mauvaise foi.

-/ L'ADVM a soutenu le souhait de l'AICN de voir figurer les rivières souterraines sur les cartes, car, leur présence « impose des restrictions d'usage de terre ». Ceci n'apparaît pas au compte rendu.

-/ L'ADVM a rappelé suite à l'intervention de Turenne Environnement que « s'appuyer uniquement sur le réseau existant en l'améliorant pour le passage des camions » est une des solutions préconisées dans notre dossier transmis dès le mois d'Août à Monsieur le Président du Conseil Général du Lot qui nous a assuré, par courrier, l'avoir transmis à l'ensemble de ses services techniques. Nous en tenons d'autres exemplaires à la disposition du cabinet Egis.

**Atelier Socio Economique du 17/12/09:**

-/ L'ADVM s'est associée à la déclaration de Mr. F.Patier et à l'AICN qui se sont insurgés contre un article paru le jour même ( il s'agit sûrement d'un hasard... ) dans le journal « La Montagne », qui fait état des conclusions d'une étude de la CCI de Brive. Ceci n'apparaît pas au compte rendu.

#### Atelier Technique du 16/12/09:

-/ L'ADVM vient d'avoir connaissance du complément présenté et réclamé par Turenne Environnement en ce qui concerne le compte rendu de cet atelier. L'ADVM se rallie en totalité à ce texte dont nous ne rappellerons ici que les têtes de chapitre dans les diverses parties : 2<sup>ème</sup> partie Géologie :

- contraintes topographiques
- risques liés aux marnes
- risques liés aux inondations

3<sup>ème</sup> partie Définition du type de route :

- le nombre de voies
- les comptages

5<sup>ème</sup> partie Traitement des incidents

géologiques

- risques liés aux calcaires karstiques du dogger
- commentaires complémentaires de Turenne Environnement

-/ Pour revenir aux problèmes posés par les marnes, nous ne retrouvons pas dans le compte rendu ce qui a été dit par le cabinet Egis lui-même :

a/ « Construire une route sur des marnes molles est plus coûteux que de construire une route sur du Karst dur »

b/ « Les déblais marneux sont très difficilement réutilisables en remblais et doivent être stockés ce qui devrait occasionner des coûts supplémentaires »

-/ L'ADVM ayant indiqué que l'échangeur de Cuzance ne faisait pas partie de l'aire d'étude, a demandé que ceci soit corrigé afin d'étudier la possibilité de le transformer en échangeur complet. Nous souhaitons que la réponse du maître d'ouvrage apparaisse dans le compte rendu final de cet atelier thématique. Par ailleurs, comme l'a signalé le représentant d'ASF dans l'atelier socio économique, la transformation de cet échangeur dépend de l'Etat. L'ADVM demande donc d'ores et déjà que le Conseil Général du Lot étudie ce problème et interroge officiellement l'Etat quant à son éventuel accord et sa participation financière.

Voici donc les modifications que l'ADVM demande d'apporter aux projets de compte rendus des ateliers des 16 et 17 décembre 2009. Nous vous remercions à l'avance d'accéder à nos demandes.

Enfin, nous tenons à vous informer que lors du prochain atelier thématique technique, accompagnés de notre expert Monsieur Loubignac, les représentants de l'ADVM proposeront, dans le cadre de la co-élaboration, une à deux variantes à certains tracés que le cabinet Egis a commencé à étudier.

Vous souhaitant bonne réception de notre document, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le, 02 janvier 2010  
Le Président de l'ADVM  
Christian LAMOTTE

<p style="text-align: center;"><b>Observations formulées par l'Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls</b></p>
---

A la lecture du compte rendu que vous nous avez transmis concernant l'atelier thématique « socio économique » du 17 décembre 2009, nous émettons les remarques suivantes :

\* à la page 6, la discussion entre messieurs Genquet – ASF et Patier – mairie de Nespouls n'est pas reprise intégralement et notamment leurs propos sur la possibilité de l'aménagement éventuel de l'échangeur existant à Gignac et les propos de monsieur Genquet comparant l'aménagement d'un échangeur et la création d'un nouvel échangeur.

- d'autres parts, nous trouvons que ce compte rendu est d'une manière générale trop synthétique sans rapporter l'essence de tous les échanges « intéressants » ; le danger de la synthèse étant l'oubli !

A la lecture du compte rendu concernant l'atelier thématique « environnement » du 17 décembre 2009, nous émettons les remarques :

\* à la page 4, c'est monsieur Jacques Gillet qui a parlé des raisons du déplacement de la construction de l'aire de Pech Montat et non pas monsieur Patier.

\* suite un échange de propos entre Cathy Picard et monsieur Collin sur l'impact d'une infrastructure routière sur l'activité agricole, monsieur Collin a précisé que dans le cadre de l'étude Egis avait remarqué qu'effectivement les exploitations agricoles de petite taille du type de celles du secteur étaient plus fragiles face au passage d'une infrastructure routière que les grandes exploitations du nord du pays. Cathy Picard avait alors demandé à monsieur Collin que ce constat soit écrit sur le compte rendu ce qui n'a pas été fait.

\*d'autres parts nous trouvons que ce compte rendu, trop synthétique, ommet des échanges intéressants pour la suite du débat.

Cathy Picard pour l'AICN.

<p style="text-align: center;"><b>Observations formulées par</b> <b>la Communauté de Communes des Portes du Causse</b></p>
--

## LOT – CORREZE VOIE D' AVENIR

Remarques de la Communauté de communes « les Portes du Causse » suite aux commissions thématiques du mois de décembre 2009.

- Atelier thématique technique :

Pas de remarques particulières à ce stade.

La jonction de la voie nouvelle directement à un échangeur autoroutier existant (avec aménagement pour aller vers le nord ou vers le sud ) devrait être privilégié.

- Atelier thématique Socio-économique :

Le diagnostic économique, qui a été fait, concerne essentiellement le bassin économique du nord du Lot.

Le bassin économique de Meyssac n'a pas été pris en compte, alors que son activité économique pourrait éventuellement être impactée par cette voie nouvelle. Un comptage des véhicules (VL et PL) entre Meyssac et Montplaisir ainsi qu'entre Meyssac et les Quatre Routes mériterait d'être réalisé.

La desserte (jonction à l'A20) du Parc d'activités du Haut Quercy, à proximité de Cressensac, devrait être prise en compte dans la réflexion. La transformation du demi- échangeur de Cressensac en un échangeur complet mériterait d'être étudiée (voir si possibilité avec ASF).

Il nous paraît important de prendre en compte ces deux éléments dans la réflexion. La SEM du Lot, chargée de l'aménagement du parc du Haut Quercy, devrait être invitée à cet atelier.

L'amélioration de la desserte routière du nord du lot paraît être une nécessité pour le développement économique de ce bassin, mais il ne faudrait pas occulter l'amélioration des transports collectifs par le biais du réseau ferroviaire existant.

- Atelier thématique Environnement :

Bonne présentation du diagnostic des aspects environnementaux.

Des remarques ont été faites concernant des études existantes qui pourraient compléter ce diagnostic. Seront-elles prises en compte ?

Certains éléments forts du paysage et du patrimoine existent sur le secteur (sites de Turenne et de la vallée de la Doue).

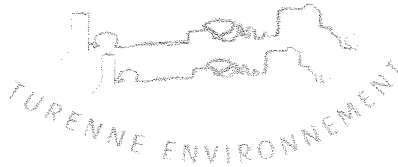
Certains éléments du patrimoine bâti auraient été oubliés.

Les cartes d'utilisation des sols par l'agriculture mériteraient d'être affinées.

Comment peut-on quantifier les coûts environnementaux ?

Le tracé retenu devrait avoir l'impact le plus faible possible sur l'environnement et être le moins consommateur possible d'espaces agricoles ou boisés. Un équilibre devra être trouvé entre les différents intérêts.

Mr.PESTOURIE  
Communauté de communes  
« Les Portes du Causse »  
19500 Nespouls



## Lot & Corrèze

*Siège Social : 150 Route de Noailhac  
19500 Turenne-Corrèze*

*Pour la correspondance :  
L'Hôpital Saint Jean  
46600 Sarrazac-Lot  
Tel : 05 65 37 75 20  
turenne\_environnement@yahoo.fr*

Sarrazac, le 31 décembre 2009

### Liaison routière D 720- A 20

#### Compléments au compte-rendu de la réunion de l'atelier « aspects socio-économiques »

La documentation adressée par le cabinet EGIS aurait appelé de notre part un commentaire précis, document par document. Cependant, nous n'avons pas voulu abuser du temps imparti aux discussions. Voici ces remarques:

-La carte de la p.3 nous paraît exiger la prise en compte à moyen terme du contournement sud de Brive, compte-tenu de la densité des flux depuis le rond-point de Monplaisir.

-P.4,8,9, nous constatons la faiblesse du flux P.L., flux au demeurant constant entre 2007 et 2008:Il ne faudra pas cesser de prendre en compte cette donnée.

-P.5, constatation d'une évolution décroissante du trafic global depuis 2004 ( sauf 2008), remontée probablement dûe à l'arrêt du fret SNCF (nov. 2007, comme constaté p.28): décision déplorable!

-P.7, nous soulignons que l'itinéraire **le plus rapide et le plus court** entre Bretenoux et **Brive-Ville** (nombre d'emplois se situent au centre ville), reste la route actuelle ( RD 720/8/38).

Nous soulignons également que l'itinéraire **le plus rapide** entre Bretenoux et l'échangeur 51 (Brive-Centre) reste le passage par la côte des Mathieux, Martel et la RD 840. Ce que Turenne-Environnement n'a jamais cessé de préconiser depuis 1994.

- P.11, La ZEL est beaucoup plus convaincante que le « Territoire » déterminé par la CCI de Brive (sauf le canton de Gramat, bien desservi); de même, il est plus pertinent que la ZEL prenne en compte le canton de Souillac.

-P.14, nous observons à nouveau que la population des cantons de Bretenoux et de Saint-Céré ne dépasse pas 22550 habitants. Il serait temps de respecter les chiffres déformés pour les besoins d'une cause.

Condat le 02 Janvier 2009

Mr Laumond André  
Président de l'association *Condat Dans La Tourmente*  
Mas del lac  
46110 Condat  
Tél: 0565321670  
Emél: [presidence@condatdanslatourmente.fr](mailto:presidence@condatdanslatourmente.fr)

M. Henri Colin  
Garant de la concertation  
Lot-Corrèze voie d'avenir  
[garant.concertation@voiedavenir.fr](mailto:garant.concertation@voiedavenir.fr)

Monsieur,

Veillez trouver dans ce courrier,

- nos commentaires et remarques sur les comptes rendus des premiers ateliers qui se sont déroulés en Décembre
- nos contributions et remarques sur le contenu de ces ateliers

Nous avons jugé globalement les débats assez sereins, ou chaque acteur a pu s'exprimer librement en toute franchise. Néanmoins, nous avons noté pendant les différents ateliers, plusieurs remarques polluant le débat qui étaient désobligeantes pour les relations Lot-Corrèze ou pour notre commune, nous ne sommes pas intervenus pour ne pas polémiquer, néanmoins si cela devait se reproduire, nous ne manquerons pas de nous faire entendre.

De plus, Il est important, dans la voie d'avenir, de prévoir une déviation correcte de la commune de Condat et des Quatre-Routes (prévue dans le projet précédent devant passer par Turenne et dont les études avaient montré la faisabilité).

Enfin, certains évoquent le transport ferroviaire, ce qui ne fait que parasiter le débat, il nous semblait acté lors de la mise en place de la concertation et lors du premier comité de suivi, que la voie d'avenir devait se traduire par un tracé routier (ceci est rappelé sur le site [www.voiedavenir.fr](http://www.voiedavenir.fr)), il faudrait le rappeler aux différents acteurs participants aux ateliers. Pour mettre fin à ce genre de discussion, il serait souhaitable d'inviter un responsable de RFF afin qu'il donne la position officielle de son entreprise.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'association  
Le président

PS: sur les comptes-rendus (fichier pdf) cliquer sur chacune des étoiles pour lire nos remarques.

Association Condat dans la Tourmente - Mairie de Condat - 46110 Condat -  
répondeur :09 79 94 92 09 / Télécopie: 09 79 94 92 08  
Emél: [info@condatdanslatourmente.fr](mailto:info@condatdanslatourmente.fr) Site Web: <http://www.condatdanslatourmente.fr>

### **Ateliers Aspects Techniques**

Les chiffres de trafic de l'année 2005 sont téléchargeable à l'adresse suivante:

<http://info-routiere.net/comptages/46-lot/46-2005.pdf>

Les estimations de trafic devraient être plus précises, avec un comparatif entre le fuseau Nord et le Fuseau Sud.

Nous avons noté que le nombre de zones marneuses et des dolines sont aussi importantes sur les deux fuseaux, les photos téléchargeables ici:

<http://condat46110.ovh.org/condat/friat1.jpg>

<http://condat46110.ovh.org/condat/friat2.jpg>

<http://condat46110.ovh.org/condat/friat3.jpg>

montrent les problèmes de ces marnes sur la zone de Friat (Fuseau Sud)

Des photos téléchargeables ici:

<http://condat46110.ovh.org/condat/1eratelier/inondation.zip>

montrent les risques d'inondations (dans ce cas, la route actuelle au niveau du Pont Neuf-Condat est coupée)

Nous souhaitons que l'influence des bassins versants sur le franchissement de la vallée de la Tourmente soit explicitement présentés. La traversée de cette vallée au niveau de Condat – Fuseau Sud (intersection de 3 bassins versants) serait plus problématique que de longer la vallée en déviant les Quatre-Routes du lot et Condat. Longer la Tourmente a déjà fait l'objet d'études dans le cadre du projet abandonné en 2005 devant passer par Turenne. Peut être que les résultats de ces études peuvent être récoltées pour être intégrées dans ce nouveau projet. Les études de 1994 évoquées par M. Salle (Maire de Biars) justifiant d'un tracé vers le Nord devraient être également utilisées.

De plus, nous avons également entendu que les problèmes géologiques peuvent être techniquement solutionnés. Nous sommes d'accord avec la conclusion de M. Colin indiquant que les problèmes techniques s'adapteront aux critères socio-économiques et environnementaux.

## Ateliers Aspects Socio-Economiques

Nous souhaitons que le cabinet d'étude utilise (avec l'autorisation de la CCI du Pays de Brive) les résultats de l'enquête que la CCI a mené et qui aboutit à une préférence du fuseau Nord: la CCI pourrait nous commenter cette enquête.

Il est inconcevable dans un document préparatoire que l'estimation de 5mn en gain de temps soit conservée. Les estimations de trafic réalisées dans des conditions de fluidité entre Biars et Brive ne sont pas la réalité. Si les diaporamas doivent être rendus publics, un tel chiffre pourrait entraîner des erreurs d'interprétation: ce serait négatif pour la communication du projet.

Pour préciser ce qui a été dit dans cet atelier, un tracé dans le fuseau Sud impactera un coût de péage autoroutier aussi bien pour les PLs que les Vls, cela doit être pris en compte dans le choix.

Il est important que le tracé retenu soit celui qui réponde aux besoins du plus grand nombre (PL et VL): réaliser une route qui ne serait que peu utilisée ne permettrait pas de justifier les coûts d'un tel projet devant les générations futures.

## Ateliers Aspects environnementaux

La Znieff presentie au niveau de Condat est intéressant pour notre commune, nous ne pouvons voir dénigrer ce projet.

Quelques vues côté Fuseau Sud sont téléchargeables ici:

<http://condat46110.ovh.org/condat/1eratelier/vues.zip>

Des informations sur la commune de Condat peuvent se trouver dans le livre paru en 2004: **Condat en Quercy** (de Roger Cheyssial Editions du ver Luisant ISBN 2-84701-133-1)

Nous sommes conscients que de nombreux sites exceptionnels peuplent les deux fuseaux, mais il ne faut surtout pas négliger ceux présents dans le fuseau Sud.

On peut citer:

- Château de Blanat (St Michel de Bannière)
- Le Moulin du « Pont Neuf » (Commune de Condat)
- Le Village de Friat (<http://condat46110.ovh.org/condat/friat.pdf>)
- Château de Bannières (Commune de St-Michel de Bannières)
- Château de Ballager (Commune de Condat)
- Château de la Tulle (Commune de Strenquels)
- Château de Langlade (Strenquels)
- Moulins de la vallée de la Doue (Société scientifique historique et archéologique de la Corrèze) (<http://www.moulindeurel.org/>)
- Grange charpente à la Philibert de l'Orme (Article dans la revue Quercy Recherche N° double 47/48 1982(p97àp118) Numéro ISSN:0335-3958), extraits téléchargeables:  
<http://condat46110.ovh.org/condat/grange.pdf> ;  
<http://condat46110.ovh.org/condat/grange2.pdf>
- Chapelle de Maledene (Commune de Martel)

Il est nécessaire que le tracé le plus économe en énergie soit celui retenu (donc le plus court). Le volume de CO2 rejeté serait augmenté par une distance rallongée.

## **Association Condat dans la Tourmente**

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu annoté par l'association Condat dans la Tourmente.

Pour visualiser les observations, positionnez la flèche de la souris sur l'étoile verte.



# LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

## CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE SOCIO ECONOMIQUE

### COMPTE-RENDU DE REUNION

<b>Objet de la réunion</b>  Restituer les premières recommandations du bureau d'études techniques Egis  Echanger avec les acteurs (remontée des informations, attentes, idées).	<b>Date de la réunion</b>  Jeudi 17 décembre 2009 - (9h30 – 12h00) Centre Technique Départemental à Brive
<b>Rédacteurs</b>  Conseil général du Lot  Conseil général de Corrèze	<b>Prochaine réunion</b>  Mardi 19 janvier 2010 – (9h30 – 12h00) Centre Technique Départemental à Brive

Sociétés	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
<b>Equipe projet</b>					
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY		X		X
	Thierry MARCHAND		X		X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X
<b>Membres des ateliers</b>					
Conseil général du Lot	Pierre DESTIC			X	X
Conseil général du Lot	Albert SALLE		X		X
Commune de Condat	Lucienne BARRE		X		X
Commune de Cuzance	Jean-luc LABORIE		X		X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		
	Jean-pierre WATTEBLED		X		X

Commune de Sarrazac	Habib FENNI	X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Lucien TEILLARD	X		X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Jean-luc PESTOURIE	X		X
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-luc LABORIE	X		X
Communauté de Communes Pays du Haut Quercy Dordogne	Pierre PRANGERE		X	X
Communauté de Communes Cère et Dordogne	Francis MALLEMOUCHE	X		X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE		X	X
CCI du Lot	Laurent POUDRE	X		X
CCI de BRIVE	Anne MAMBRINI	X		X
ASF	Pierre GENQUET	X		X
Chambre d'Agriculture du Lot	Thierry LAVERDET		X	X
Chambre d'Agriculture de Corrèze	Pierre CHEVALIER		X	X
DDEA du Lot	J.M. GUICHARD	X		X
Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics	Bernard JAUZAC	X		X
MEDEF de Corrèze	Alain DELPEYROUX		X	X
SIMAH (groupe SOTHYS)	Jean-claude DUCRUEZET	X		X
Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls	Cathy PICARD	X		X
Accès cible	Serge LANSKOY	X		X
	Olivier VERNEJOUL	X		
Association Condat dans la Tourmente	André LAUMOND	X		X
	Didier ROQUES	X		
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Jean-pierre TRIVIER	X		X
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Christine LAVERDET		X	X

GADEL	Christian CABARD	X	X
Association Turenne Environnement	J.C. TASSAIN Claude MAZE	X X	X

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	1 suite réunion	24 décembre 2009

### **Début de la réunion à 9h30.**

Henri COLIN remercie les participants de leur présence. Il rappelle les principes généraux de la charte de la concertation et informe des modalités de fonctionnement des ateliers thématiques. L'objet de la réunion est la restitution des premières données recueillies par le bureau d'études techniques Egis et l'échange avec les acteurs.

Présentation des participants lors du tour de table.

### **Présentation du Conseil général du Lot**

Les ateliers de partage selon les trois thèmes : technique, socio-économique, environnement vont se tenir sur les deux jours, et il s'agit actuellement de leur première session de réunion. Deux sessions au moins seront organisées à chaque étape des études : présentation des données de base ou analyse des bureaux d'études, puis compléments suivant observations recueillies et intégration des contributions des participants.

Pour mémoire, les études menées par les bureaux d'études Egis Géotechnique et Egis Route France pour les études d'avant projet sont étroitement imbriquées à chaque étape, et ont un calendrier très contraint . La même contrainte de délai s'impose aux ateliers thématiques pour respecter les dates prévisionnelles de réunion du Comité de suivi, et l'échéance du dossier d'avant projet, annoncée par le Maître d'ouvrage au mois de Novembre 2010.

*François PATIER – commune de Nespouls,*

Il interpelle la CCI de Corrèze, représentée par Anne MAMBRINI, pour lui demander de fournir des explications au vu de l'article de presse paru le jour même dans le quotidien « La Montagne ». Il pointe le fait que cet article est pour lui une tentative d'influence et qualifie cette action d'ingérence.

*Mme Cathy PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls*

*M. FENNI – Maire de SARRAZAC*

S'associent à ce point de vue

*Laurent POUDRE – CCI du Lot,*

Il souhaite préciser que la CCI de Brive, au même titre que les autres CCI, a la possibilité de fournir des études, que les propos parus dans la presse ne sont pas sujet à débat.

*Henri COLIN - garant de la concertation,*

Il rappelle les objectifs de travail des ateliers thématiques qui sont transparence et échange.

*François PATIER – commune de Nespouls,*

Au vu des propos et des données fournis par la CCI de Brive, le maire de Nespouls s'interroge sur la nécessité de continuer la mission du bureau d'études techniques Egis.

## Présentation du bureau d'études techniques EGIS – Jean-christophe COLLIN

### 1<sup>ère</sup> partie – conditions de déplacement et trafics

*Serge LANSKOY – Accès cible,*

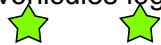
Le gain de temps de 5 mn mentionné dans la diapositive n°9 est provocateur, l'objectif principal de la construction de cette route est le désenclavement du bassin d'activités Biars Bretenoux Saint Céré et le gain dépassera le simple gain de temps, car on gagnera en sécurité, en fluidité, en diminution des nuisances aux habitants des communes traversées....

*M. COLLIN – EGIS Route France*

C'est à partir une estimation du temps actuel de parcours en véhicule léger et en conditions non gênées (pas de blocage derrière un PL ou de trafic important)

*Jean-pierre WATTEBLED - commune de Nespouls,*

Cette voie a été proposée initialement pour le trajet des poids lourds alors que Egis parle plus de véhicules légers. On est en train de dévier de la problématique initiale.



*François PATIER – Maire de Nespouls,*

Parle de route des camions et estime que le tracé par Martel serait le plus judicieux pour cela. Un gain de 5 mn est choquant car c'est très peu et ne justifie pas un aménagement neuf.

*Serge LANSKOY – Accès cible,*

Il s'agit d'offrir de meilleures conditions de circulation pour l'ensemble du bassin de vie.

Polémique au sujet du fret SNCF et de l'utilisation ou non par les entreprises du bassin

*Albert SALLE – Conseil général du Lot,*

C'est la politique de la SNCF qui a amené ce choix.

*Laurent POUDRE – CCI du Lot,*

Il rejoint les propos évoqués par Accès cible et précise l'urgence de construire une infrastructure pour rejoindre l'autoroute.

*Anne MAMBRINI – CCI de BRIVE,*

Elle souhaiterait que les dates des comptages soient précisées. Prendre en compte les variations saisonnières est très important pour évaluer les trafics et les temps de parcours

*Francis MALLEMOUCHE - Communauté de Communes Cère et Dordogne,*

Il fait part de sa demande de relever les compteurs « type disque » dans les camions de manière à avoir la réalité des temps de parcours par les camions.

*Bernard GEFFRAY – Conseil général de Corrèze,*

Il est important de ne pas se focaliser sur le temps de parcours. Il y a d'autres éléments à prendre en compte qui amènent souvent à concilier un temps de parcours plus long avec un meilleur confort et sécurité. De la même façon, une augmentation du coût de péage de 1,70 € n'est pas représentative pour des trajets qui sont de l'ordre de 500 km par autoroute .

*Jean-claude PESTOURIE - Communauté de Communes des Portes du Causse,*

Il fait part de son inquiétude quant à l'impact sur les usagers dans le domaine du carburant. Dans le cadre du Scot, une réflexion est menée pour essayer de trouver des solutions liées aux éventuelles sources de carburant. Quel sera le coût du carburant et de la taxe carbone en 2040 ? comment les prendre en compte ?

*Serge LANSKOY - Accès cible,*

Malgré les interrogations de M. PESTOURIE, il rappelle l'importance du désenclavement du bassin de Biars Bretenoux Saint Céré et qu'aujourd'hui, il persiste un frein au développement de ce territoire.

*Bernard GEFFRAY – Conseil général de Corrèze,*

Fait remarquer que le taux d'évolution du trafic tel que retenu est moins élevé que ce qui se pratique habituellement dans les circulaires établies par l'Etat. Les prévisions ainsi établies paraissent à cet égard tout à fait raisonnables.

## 2<sup>ème</sup> partie – Données socio-économiques - Population

*Cathy PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,*

Elle rappelle que la commune de Nespouls est basée sur un territoire rural mais proche de BRIVE offrant une qualité de vie exceptionnelle, le tourisme vert s'y développe et les habitants viennent s'y installer pour ces mêmes raisons. Il faut penser à préserver ce territoire même s'il est situé entre des pôles d'emploi importants.

*Habib FENNI – Maire de Sarrazac,*

Il est conscient de la qualité de vie du territoire rural mais souhaite accueillir des populations pour maintenir la vie des villages. Il précise qu'il a élaboré son PLU dans ce sens. Il estime que le développement du territoire est primordial pour conserver une activité sociale et économique. Il demande également quel est le lien entre les deux bassins d'activités ?

## 3<sup>ème</sup> partie – Données socio-économiques – économie

*Serge LANSKOY – Accès cible,*

Le bassin d'activités de Biars Bretenoux Saint Céré regroupe un nombre important d'entreprises familiales. La perspective sur les 20 à 30 ans ne garantit en rien la pérennité de ces entreprises. Pour leur survie, il est indispensable de relier le bassin d'activités à l'autoroute A20 ; la voie d'avenir offre un gros potentiel.

*Jean-claude PESTOURIE – Communauté de Communes des Portes du Causse,*

Il reprend les termes évoqués par Accès cible et précise que le trajet pour se rendre à Brive peut se faire par le moyen ferroviaire. Ce mode de déplacement doit être développé pour le déplacement des usagers allant sur Brive pour des activités professionnelles ou scolaires.

*Anne MAMBRINI – CCI de BRIVE,*

Elle demande que sur la zone d'étude élargie le nombre d'entreprises travaillant à l'import-export soit précisé, et qu'un zoom soit fait sur l'activité mécanique.

*André LAUMOND – association Condat dans la Tourment e*

Signale que même l'entreprise de fabrication des traverses, sise à Bretenoux, transporte par la route.

*Habib FENNI – Maire de Sarrazac,*

Indique qu'il faut s'interroger sur le lien entre les deux pôles d'activité : Biars-Bretenoux et Zone d'activité économique de Cressensac.

*Serge LANSKOY – Accès cible,*

Indique qu'il faut aussi prendre en compte les créations d'entreprises depuis la dernière décennie et l'expliquer.

*Jean-claude DUCRUEZET – Simah Groupe Sothys,*

Il serait utile de disposer de cartes indiquant les secteurs qui sont à plus de 30 mn des centres économiques, car effectivement les décideurs n'iront pas implanter d'entreprises dans ces zones. Par ailleurs, il faut être conscients du fait que le trafic PL venant de Meyssac subit actuellement un effet d'entonnoir vers Brive, et que suivant le fuseau qui sera retenu ces nuisances à la population de l'agglomération risquent de se maintenir.

#### 4<sup>ème</sup> partie – Données socio-économiques – agriculture

*Cathy PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,*

La diapositive n° 26 n'est pas suffisamment précise, trop schématique, trop réductrice. L'état de l'agriculture doit être pris en compte sur les deux fuseaux. Elle propose de fournir des données plus précises à ce sujet.

*Cathy PICARD – Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls,*

Nespouls a été confronté ses dernières années à un cumul des nuisances liées à la création d'infrastructures (autoroute, aéroport, parc d'activités du Haut Quercy). Elle insiste sur la limite de tolérance des habitants.

*Serge LANSKOY – Accès cible,*

Il rappelle que le document projeté fournit essentiellement un état des lieux du territoire. Il souhaiterait que cet atelier ait un objectif mieux défini et demande à ce qu'une réflexion soit menée sur les impacts économiques que peut avoir la voie d'avenir.

*M. COLLIN – EGIS Route France*

Indique que cela sera précisé en fonction des tracés.

*Jean-claude DUCRUEZET – Simah Groupe Sothys,*

On sait que c'est sur l'autoroute qu'il y a le moins d'impact sur les populations et le plus de gain de temps, donc filons au plus court à l'autoroute.

*Bernard GEFFRAY – Conseil général de Corrèze,*

Fait une mise au point sur la méthode, qui consiste à l'étape actuelle à avoir une photographie du territoire et un diagnostic partagé de cet état des lieux.

*François PATIER – commune de Nespouls,*

Il interpelle ASF quant à l'éventuelle faisabilité de se raccorder sur les échangeurs.

*Pierre GENQUET – ASF,*

Il rappelle que ASF est concédant et que le choix appartient à l'Etat. ASF donnera son avis sur la faisabilité technique mais rien de plus. Les différents cas de figure autoroute concédée ou non concédée, échangeur existant ou non, seront à prendre en considération.

*André LAUMOND – Association Condat dans la Tourmente,*

Il demande que RFF et la SNCF soient membres du Comité de suivi et présents lors des ateliers thématiques. ★

Il a été prévu de les associer en tant qu'experts aux ateliers.

*Bernard JAUZAC - Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics du LOT,*

Le temps de parcours est une mesure importante qui intervient dans le calcul de la main d'œuvre et peut pénaliser les clients. La diminution des temps de parcours pour les entreprises et le gain de sécurité sont primordiaux.

*Albert SALLE – Conseil général du Lot,*

Le volet économique est d'un apport indéniable : il a été fait la démonstration de l'intérêt économique de la liaison entre ces deux grands bassins de vie. Les questions liées au volet social en matière de santé, d'enseignement et d'équipement (SCAES) révèlent aussi une urgence quant au désenclavement de ce territoire du fait des équipements structurants qui n'existent pas ou plus sur Biars -Bretenoux.

*Pascale BEAUBIER - Conseil général du Lot,*

Elle annonce que le compte-rendu de la séance, version 1, sera diffusé par mail aux participants courant semaine 52. Il leur est demandé d'y apporter des observations éventuelles pour la semaine 1 pour une version définitive et diffusion du compte-rendu.

*Rappel : il a été défini d'utiliser la voie électronique pour la transmission des comptes-rendus, des réponses en retour et de l'ensemble des documents issus des études.*

**Fin de séance 12h00.**

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 19 janvier matin au Centre Technique Départemental de Brive. Une invitation et un ordre du jour seront transmis aux participants.